

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'ex-Communauté de Communes de la région de Charny en vue de la création d'un parc photovoltaïque sur la piste ULM de Perreux, commune de Charny-Orée-de-Puisaye

## BILAN DE LA CONCERTATION

## Introduction

Le présent bilan recense les modalités d'organisation de la concertation sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'ex-communauté de communes de la région de Charny en vue de la création d'un parc photovoltaïque sur la piste ULM de Perreux, commune de Charny-Orée-de-Puisaye

Ce document présente les avis formulés par les participants afin de rendre compte de la participation du public.

### 1. Cadre général de la concertation : objectifs et modalités de la concertation

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme soumise à évaluation environnementale doit faire l'objet d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La période de concertation s'est déroulée du 18 août au 5 septembre 2025. Les objectifs étaient de permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet, ses objectifs et ses impacts.

Les modalités de concertation annoncées dans l'article 5 de l'arrêté sus-visé étaient les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de présentation des éléments relatifs à la modification du PLUi en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye.
- Mise en place d'un cahier de concertation pour recueillir les observations et propositions du public.
- Mise à disposition d'une adresse électronique dédiée, permettant au public de transmettre ses remarques et avis pendant toute la durée de la concertation :  
*[document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr](mailto:document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr)*
- Organisation par Photosol d'une permanence d'information concernant le projet de parc photovoltaïque qui aura lieu le 28 août 2025 en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye.

### 2. Analyse des observations formulées par le public

Aucune remarque n'a été formulée dans les cahiers de concertation mis à disposition en mairie ni sur la boîte mail.

Lors de la permanence d'information organisée par Photosol, cinq personnes se sont présentées dont le premier adjoint à la mairie et Monsieur le Maire délégué de Perreux.

Un riverain est venu assister au début de la permanence publique et n'a pas émis de remarque particulière.

Un couple de riverains habitant à proximité du projet est venu poser des questions et exprimer son opposition au projet. Durant les échanges, des engagements ont été pris de la part du porteur de projet, sous réserve de leur faisabilité, afin d'améliorer l'insertion du parc photovoltaïque dans le paysage :

- L'augmentation de la taille des haies prévues à l'est du projet (donnant sur le lieu-dit de Josselin) ;
- La mise en place d'un bardage en bois / d'une peinture « bois » pour le poste de transformation ;
- La création de photomontages supplémentaires de la vue du projet depuis la propriété des riverains afin de visualiser le projet envisagé.

## Conclusions

En conclusion, les modalités de concertation avec la population ont été respectées.  
Le présent bilan de la concertation avec le public sera joint au dossier d'Enquête Publique.